Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 février 2018

Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-CLAUD s'est réuni le mardi 13 février 2018 à 20h00 dans la petite salle annexe en face de la mairie sous la présidence de Monsieur BAUDET Joël, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV du 27 décembre 2017 ;
- 2ème tranche de travaux Salle des fêtes ;
- Modification des statuts n°3 de la Communauté de communes de Charente Limousine ;« Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations .. »
- Approbation des statuts du syndicat intercommunal d'eau potable du Nord Est Charente ;
- Convention avec la Fondation du Patrimoine / Travaux 2ème tranche Eglise ;
- Cession de trois chemins ruraux suite à enquête publique ;
- Vote des subventions 2018 ;
- Présentation des comptes administratifs 2017 ;
- Questions diverses;

Présents : Mmes DERRAS Michèle, JOLY Paulette, PINET Laurence, BRISARD Sylviane, TABEAUD Laurence
MM. BAUDET Joël, DUBUISSON Pascal, FRETILLERE Thierry, DUCOURET Philippe GODINEAU Thomas, RYCKEBUS Thierry

Absents excusés : Mmes TIJOU Mathilde, O'SULLIVAN Sylvie
MM. DUCHAMBON Sébastien, GILLARDEAU Michael

Pouvoirs : O'SULLIVAN Sylvie à M. BAUDET Joël

Madame JOLY Paulette a été désignée secrétaire de séance.

I. Approbation du compte rendu de la séance du 27 décembre 2017

M. le Maire présente le compte rendu de la séance précédente du 27 décembre 2017, dont un exemplaire a été transmis à tous les membres du Conseil Municipal par mail, et demande à l'Assemblée si des observations sont à formuler.

Adopté à l'unanimité

II. 2ème tranche de travaux - Amélioration des performances énergétiques de la salle polyvalente de ST CLAUD/ isolation.

M. le Maire rappelle que l'agence technique de la Charente a établi un pré-programme pour le projet de restructuration de la salle des fêtes en 2016.

L'objectif premier, qui fait l'objet de la 1ère tranche de travaux commencée fin 2017, était de rendre la salle accessible aux personnes à mobilité réduite.

Il avait été décidé, dans un second temps, de procéder à des travaux d'amélioration des performances thermiques du bâtiment, isolation plafond, murs, menuiseries.

Il précise le montant des devis pour cette seconde tranche, qui ont fait l'objet d'une tranche conditionnelle dans le marché de travaux, et qui s'élèvent à 139 919.47 € HT soit 167 903.36 € TTC avec une maîtrise d'œuvre de 17 925.95 € HT soit 21 511.14 € TTC.

Il propose de réaliser les travaux de la 2ème tranche à la suite de la première et précise le plan de financement escompté :

- Etat : - DETR 35 % .....55 245.90 €
  - DSIL 25%.....39 461.36 €
- Conseil Départemental 20% plafonnée soit 9 % .....14 000.00 €
- FEDER 10 % .....15 784.54 €
- Autofinancement H.T. : .....33 353.62 €

Adopté à l'unanimité

Il ajoute que dans l'attente du versement du FCTVA pour les travaux de la salle de fêtes et de l'Eglise il est souhaitable de contracter un prêt relais d'un montant de 100 000 €.

Après analyse des propositions des différents organismes bancaires sollicités (Crédit Agricole, Caisse d'Epargne, Caisse des dépôts et La Banque Postale), l'offre retenue est celle de la Banque Postale avec les caractéristiques suivantes :

Montant du contrat de prêt :	100 000.00 €.
Durée du contrat de prêt :	2 ans
Versement des fonds :	13 Avril 2018
Taux d'intérêt annuel :	0.56 %
Base de calcul des intérêts :	30/360
Echéances d'intérêts :	périodicité trimestrielle
Remboursement du capital :	in fine
Commission d'engagement :	200.00 €uros

D'autre part, il expose que pour les besoins de financement de ces mêmes travaux, il est nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant de 270 000 €.

Après analyse des propositions des différents organismes bancaires sollicités (Crédit Agricole, Caisse d'Epargne, Caisse des dépôts et La Banque Postale), et dans l'attente de la réponse de la Caisse des dépôts, il apparait que celle de la Banque Postale avec les caractéristiques suivantes est la mieux placée :

Montant du contrat de prêt :	270 000.00 €.
Durée du contrat de prêt :	20 ans
Versement des fonds :	à la demande l'emprunteur jusqu'au 13/04/2018,
Taux d'intérêt annuel :	taux fixe de 1.69 %
Base de calcul des intérêts :	mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 j
Echéances d'amortissement et d'intérêts :	périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement :	constant
Commission d'engagement :	0.15 % du montant du contrat de prêt

Adopté à l'unanimité sous réserve de l'offre de la Caisse des dépôts.

III. Présentation des investissements prévisionnels 2018 :

DEPENSES		Recettes	
Stade multi sport			
		Cpte 1311	29 200,00
sous-total	**2 498,40**		**29 200,00**
La FREDON			
			1 457,00
cpte 2188 matériel	**5 000,00**		**1 457,00**
Trame verte et bleue			
cpte 2128			1 507,50
sous-total			**1 507,50**
Eglise			
cpte 2031	8 000,00	cpte 1321	42 000,00
cpte 2313	244 000,00	cpte 1311	41 741,74
		cpte 1328	9 000,00
sous-total	**252 000,00**		**92 741,74**
Salle des fêtes			
cpte 2031	28 000,00	cpte 1311	60 167,60
cpte 21318	378 000,00	cpte 1323	14 000,00
sous-total	**406 000,00**		**74 167,60**
Ecoles			
cpte 2188 informatique	**4 000,00**		
Piscine			
cpte 21318 travaux	**20 000,00**		
Aménagement du Bourg			
cpte 2031 Etude	**52 000,00**		
materiel			
Cpte 2188 Divers	8 000,00		
cpte 2188 Tables bancs	8 000,00		
sous-total	**16 000,00**		
VOIRIE			
cpte 2151 FDAC	35 000,00		
cpte 2151 VOIRIE	30 000,00		
sous-total	**65 000,00**		
TOTAL	**822 498,40**		**199 073,84**
EMPRUNT capital	40 000,00	Excédent 2017 reporté	50 324,74
Cimetière	4 000,00	Excédent de fonctiont	200 000,00
		021 viremt fonctiont	
		FCTVA	60 000,00
		Taxe aménagement	
		Prêt Relais Eglise	40 000
		Prêt relais Salle D Fêtes	60 000
		Emprunt	270 000
TOTAL DEPENSES	**866 498,40**	**TOTAL RECETTES**	**879 398,58**

Plan de désherbage : Monsieur le Maire rappelle que l'agence de l'Eau Adour Garonne ne finance pas l'acquisition d'un désherbeur à vapeur, ce qui modifie les investissements de matériels d'entretien de voirie, qui étaient initialement prévus.

Travaux Eglise : En ce qui concerne les financements de la seconde tranche, il précise qu'il est dans l'attente d'une convention avec la Fondation du Patrimoine pour lancer le Mécénat.

Travaux Piscine : Des devis vont être sollicités pour étanchéifier la bâche tampon. En fonction du montant de ces derniers, la mise en conformité de l'armoire électrique sera envisagée en 2018.

Travaux voirie : Monsieur le Maire informe que pour entretenir correctement la voirie communale, il conviendrait d'effectuer la réfection d'environ 3 km de voirie par an avec une durée d'utilisation de 10 ans.

Adopté à l'unanimité

IV. Modification des statuts n°3 de la Communauté de communes de Charente Limousine

Monsieur le Maire informe que la gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) est exercée depuis le 1er janvier 2018 par les EPCI sur l'ensemble de leur territoire. Le Conseil communautaire par délibération du 17 janvier 2018 a intégré dans ses statuts cette compétence obligatoire « gestion des milieux aquatique et prévention des inondations » dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement.

Il est demandait aux conseils municipaux des communes membres de délibérer.

Adopté à l'unanimité

V. Approbation des statuts du syndicat intercommunal d'eau potable du Nord Est Charente

Monsieur le Maire présente les statuts du syndicat intercommunal d'eau potable du Nord Est Charente que l'assemblée doit approuver.

Compétences exercées : Production, protection des points de prélèvements, traitement, transport, stockage et distribution d'eau destinée à l'eau potable.

Le syndicat peut vendre de l'eau potable en dehors de son périmètre et en importer.

Siège : 6 rue de Clos Gâline à ST CLAUD

Liste et composition des 8 collèges territoriaux (anciens syndicats) ……..

Adopté à l'unanimité

VI. Désaffectation et aliénation de chemins ruraux après enquête:

a) <u>Au « Breuil »</u>

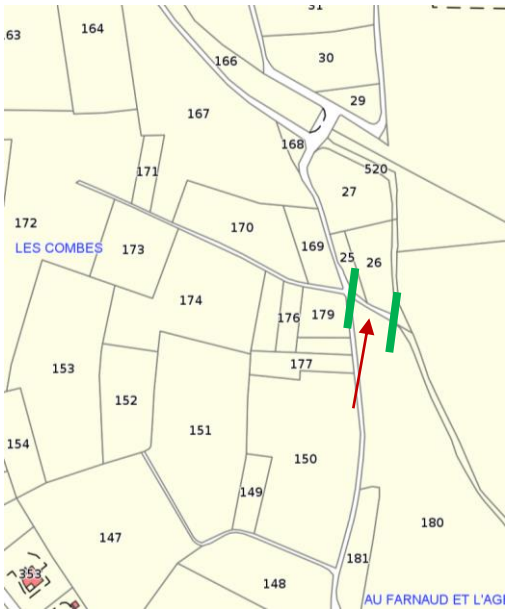

Par délibération en date du 1er Août 2017, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une portion d'un chemin rural situé dans le Breuil (voir plan ci-contre) en vue de sa cession à M. ASTIER Michel ;

L'enquête publique s'est déroulée du 4 septembre au 2 octobre 2017.

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, il propose:

- de désaffecter et de déclasser la portion de chemin rural sise au Breuil indiquée sur le plan ci-joint, dont la contenance sera donnée par un géomètre en vue de sa cession;

- de fixer le prix de vente dudit chemin à l'euro symbolique, compte tenu que M. ASTIER a gracieusement cédé une portion d'une de ses parcelles pour la mise en place d'un bassin d'orage à proximité du carrefour de la route de Confolens et de la rue Albert MOREAU;

Adopté à l'unanimité

b) au lieu-dit « Neufonds »

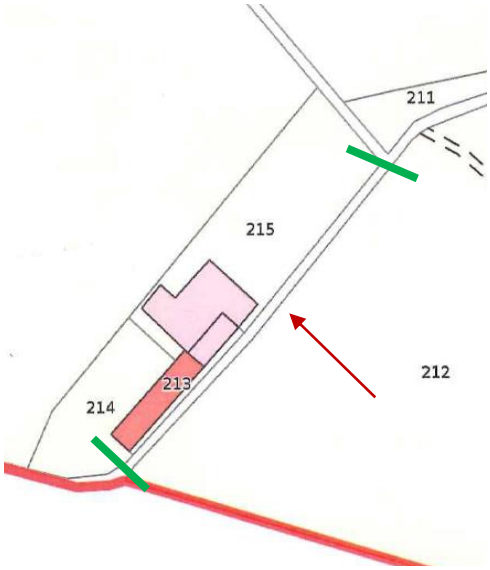

Par délibération en date du 1er Août 2017, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une portion d'un chemin rural situé au lieu-dit « Neufonds » dit « de Neufonds aux Retichères » (voir plan ci-contre) jouxtant l'habitation de M. DELARBRE François en vue de sa cession.

L'enquête publique s'est déroulée du 4 septembre au 2 octobre 2017.

Aucune observation n'a été formulée sur le registre et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Seule une demande pour la création d'un chemin de contournement, sur un terrain privé a été évoquée oralement.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, il propose:

- de désaffecter et déclasser la portion de chemin rural sise à Neufonds indiquée sur le plan ci-joint, dont la contenance sera donnée par un géomètre en vue de sa cession à M. DELARBRE François;
- de fixer le prix de vente dudit chemin à 1.25 €/m².
- Précise que les frais de géomètre seront à la charge de l'acquéreur, et qu'un acte administratif sera dressé par le secrétariat de la mairie de SAINT-CLAUD;

Adopté à l'unanimité

b) Au lieu-dit « Le Lac »

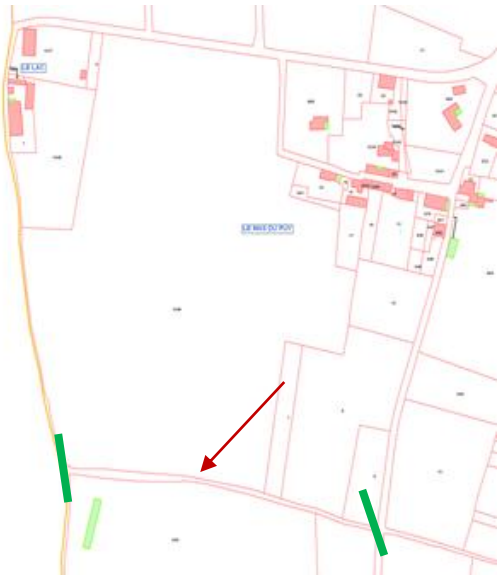

Par délibération en date du 1er Août 2017, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural situé au lieu-dit « Le lac» dit « du Lac aux Rainauds » (voir plan ci-contre), en vue de sa cession à M. FRISSONNET Emmanuel.

L'enquête publique s'est déroulée du 4 septembre au 2 octobre 2017.

Aucune observation n'a été formulée sur le registre et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Seul un avis défavorable a été évoqué oralement.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, il propose:

- de désaffecter et déclasser le chemin rural sise au lieu-dit « Le lac» dit « du Lac aux Rainauds » indiquée sur le plan ci-joint, dont la contenance sera donnée par un géomètre en vue de sa cession à M. FRISSONNET Emmanuel;
- de fixer le prix de vente dudit chemin à 1.25 €/m².
- Précise que les frais de géomètre seront à la charge de l'acquéreur, et qu'un acte administratif sera dressé par le secrétariat de la mairie de SAINT-CLAUD;

Monsieur DUCOURET s'oppose dans un premier temps à cette vente.

Monsieur le Maire souhaite mettre un terme aux ventes de chemin ruraux, et demande aux membres du conseil de délibérer sur le fait de ne plus accepter de vendre de chemins ruraux.

Les membres du Conseil précisent qu'il convient d'ajouter la mentionnée sauf cas exceptionnel.

Pour : 8

Abstentions : 4

Adopté

Vente du chemin Au « Lac » : Adopté à l'unanimité

VII. Vote des subventions 2018

	Subventions versées 2015	Subventions versées 2016	Subventions versées 2017	Subventions votées 2018
AMICALE DES POMPIERS	500	300	200	200
CAUE	76	76	84	84
FOOTBALL CLUB ST CLAUD	1000	1000	1000	1000
SOCIETE DE CHASSE	400	400	400	400
DONNEURS DE SANG	200	200	200	300
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES	300	300	450	300
CLUB DU 3EME AGE	400	200	200	
ANCIENS COMBATTANTS	80	80	80	80
USEP (imposé)	800	260		400
ADAPEI	150	150	150	2x80
ASSOCIATION DE PECHE	76	76	76	80
CATS		150	150	150
NATURE ET ACCUEIL	150	150	150	150
COOPERATIVE SCOLAIRE	1000	2291	2133	3000
CULTURE ET PATRIMOINE				400
RASED (imposé)	137,6	150,4	160	180
CLUB CYCLISTE	720	360	360	360
La grande Famille confolentaise	250	250	250	250
GDON	60	60	60	60
SPORTS ET LOISIRS	1400	1100	1100	200
Groupement Jeunes de l'Avenir	140	140	140	300+140
CALC (Chasseneuil animations loisirs Culture)	730		215	500
CARREAU ST CLAUDAIS	100	100		
A.D.M.R	380	380	380	380
COMITE D'ANIMATION	500			
Fondation du Patrimoine		100	100	100
Le Chant du Possible			300	300
Sauvegarde de l'Eglise			500	300
Collège Louis Pasteur			80	160
Collège Jean Michaud			20	60
CENTRE SOCIAL ROUMAZIERES	3410	4132	2835	500
Syndicat de la fourrière	661,54	779,1	841,5	900
Syndicat du Son-Sonnette	4539,65	4766,63	4766,63	
SDEG (Eclairage PUB, ent. HORLOGE)	3918	5223,82	5417,1	5410
ATD16 +sditec	1148	1199	969,6	1113+1000
Charente Eaux	897	839	825	900
CC Charente Limousine ads			1113	1200

VIII. Présentation des comptes administratifs 2017

ASSAINISSEMENT

	RECETTES	DEPENSES	RECETTES-DEPENSES	DEFICIT REPORTE	EXCEDENT REPORTE	Résultats 2016	DEPENSES ENGAGEES	RECETTES ATTENDUES	TOTAL
rappel 2016 SECTION INVESTISSEMENT	88 423,28	23 433,12	64 990,16		139 775,98	204 766,14			204 766,14
	112 624,82	38 092,14	74 532,68		204 766,14	279 298,82	426 386,54	12 172,50	-134 915,22
rappel 2016 SECTION FONCTIONNEMT	74 029,39	57 856,76	16 172,63		30 697,91	46 870,54			46 870,54
	77 321,61	54 067,15	23 254,46		26 870,54	50 125,00			50 125,00
									251 636,68
REPRISE DES RESULTATS							**TOTAL**		**-84 790,22**

INVESTISSEMENT 2018			FONCTIONNEMENT		
RECETTES	001 Excedent antérieur reporté :	279 298,82	RECETTES		
	1068 Excedent fonct. capital. :			002 Excédent antérieur reporté :	50 125,00
	040-28 amortissement	21 731,00		70 Redevance	48 000,00
	131 département	37 610,00		70 REDEVANCE MODERNISA	7 000,00
	1641 emprunt	125 000,00		777	6 305,53
	021 virement section fonctionnement	8 665,71		741 Prime	8 000,00
	TOTAL	***472 305,53***		TOTAL	***119 430,53***
DEPENSES	203 Frais étude	14 000,00	DEPENSES		
	2156 INSTALLATION MATERIEL	5 000,00		6811 Amortissement	21 731,00
	2315 travaux rue François D.	435 000,00		023 VIRT INVEST	8665,71
	1641 capital	12 000,00		66111 EMPRUNT	5 000,00
				621 personnel	9 000,00
	1391	6 305,53		60 électricité entretien	25 000,00
				divers	50 033,82
	TOTAL	***472 305,53***		TOTAL	***119 430,53***

COMMUNE

	RECETTES	DEPENSES	RECETTES-DEPENSES	DEFICIT REPORTE	EXCEDENT REPORTE	Résultats 2016	DEPENSES ENGAGEES	RECETTES ATTENDUES	TOTAL
rappel 2016 SECTION INVESTISSEMENT	*277 182,22*	*156 929,98*	*120 252,24*		*93 053,63*	*213 305,87*	*-308 555,81*	*121 018,62*	*25 768,68*
	363 728,04	526 709,17	*-162 981,13*		213 305,87	*50 324,74*	-206 226,36	29 200,00	*-126 701,62*
rappel 2016 SECTION FONCTIONNEMENT	*954 094,10*	*772 957,66*	*181 136,44*		*60 845,11*	*241 981,55*			*241 981,55*
	983 585,73	801 855,04	*181 730,69*		86 981,55	*268 712,24*			*268 712,24*
							2016		*267 750,23*
							TOTAL	***2017***	**142 010,62**

REPRISE DES RESULTATS

INVESTISSEMENT

RECETTES				DEPENSES		
001 Excedent antérieur reporté :		50 324,74		2031	etude église	8 000,00
1068 Excédent fonction. Capitali.		200 000,00		2313	travaux eglise	244 000,00
10222	fctva			21783	informatique Ecoles	
				2151	FDAC	
1321	Etat Eglise	42 000,00		2031	Etude aménagement du Bourg	
1323	Département Eglise	41 741,74	92 741,74	2031	Etude SDF	28 000,00
	Sauvegarde Art F	9 000,00		21318	Salle des fêtes	378 000,00
1323	Département SDF	14 000,00			City Stade	2 498,40
1321	Etat SDF	60 167,60		2188	Matériel Espaces verts	
	CITY STADE	29 200,00		2184	Tables Bancs Poubelles	
	TOTAL	**446 434,08**		21735	Piscine tableau électrique	
					TOTAL	**660 498,40**

FONCTIONNEMENT

RECETTES	002 Excedent reporté	68 712,24

IX. Questions diverses

a) Avenant au marché relatif aux travaux de réaménagement de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire expose que des modifications de conception ont été sollicitées concernant la nature du plancher sous les sanitaires de la salle des fêtes.

Il a été demandé de remplacer le plancher bois par une chape. La plus-value de ces travaux qui seront réalisés par l'entreprise TRARIEUX BATIMENTS s'élève à 899.10 €.

Adopté à l'unanimité

b) Régularisation paiement de factures :

- « city stade » investissement exercice 2017.

M. le Maire expose à l'assemblée que la facture de l'entreprise PCV Collectivités n'a pas été réglée sur l'exercice 2017. Celle-ci avait fait l'objet d'un premier mandat rejeté, et d'un second mandat que la trésorerie n'a pas reçu.

Il convient donc de régler cette facture de 2 498.40 € TTC, rapidement et Monsieur le Maire propose de la mandater avant le vote du budget primitif 2018.

Il précise que celle-ci sera réglée au compte 2138. Le quart des crédits ouverts en 2017 sur ce dernier étant de 18 175 €, le paiement de la facture de l'entreprise PCV collectivités d'un montant de 2 498.40 € TTC est donc autorisé.

Adopté à l'unanimité

- Demande subvention exceptionnelle « Groupement jeunes de l'avenir Charente Est »

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 24 novembre 2017, le conseil municipal a décidé d'octroyer une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association de football, « groupement jeunes de l'avenir Charente Est » qui rencontre des difficultés financières. Celle-ci rassemble plusieurs communes, afin de permettre la pratique du football aux enfants.

Cependant cette subvention n'a pas été versée en fin d'année et propose de le faire avant le vote du budget primitif 2018.

Adopté à l'unanimité

c) Avenant n°8 au marché négocié en date du 23 Août 2013 portant modification du prix journalier du transport scolaire.

Monsieur le Maire expose que la SARL VRIET AUTOCARS lui a transmis un avenant n°8 concernant le transport scolaire pour l'école maternelle et primaire de ST CLAUD.

Celui-ci répond à la majoration de 3.23% du prix journalier de fonctionnement du service, et au passage à 4 jours par semaine de l'école, soit 140 jours au lieu de 175 jours, à compter du 4 septembre 2017.

Le coût journalier de fonctionnement du service est donc fixé comme suit :

Ensemble du service : 166.26 € TTC pour un Kilométrage journalier de 68.50 km.

Adopté à l'unanimité

d) Conseil Municipal des jeunes

Madame PINET expose que les élections pour le renouvellement du conseil municipal des jeunes va avoir lieu au cours du mois de Mars.

Elle ajoute qu'une visite de la chambre des députés (assemblée nationale) doit être organisée pour les anciens membres du conseil municipal des jeunes.

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 22h00.